

LIVRET D'ACCUEIL

DU SERVICE HANDICAP & PROMOTION DE LA SANTÉ

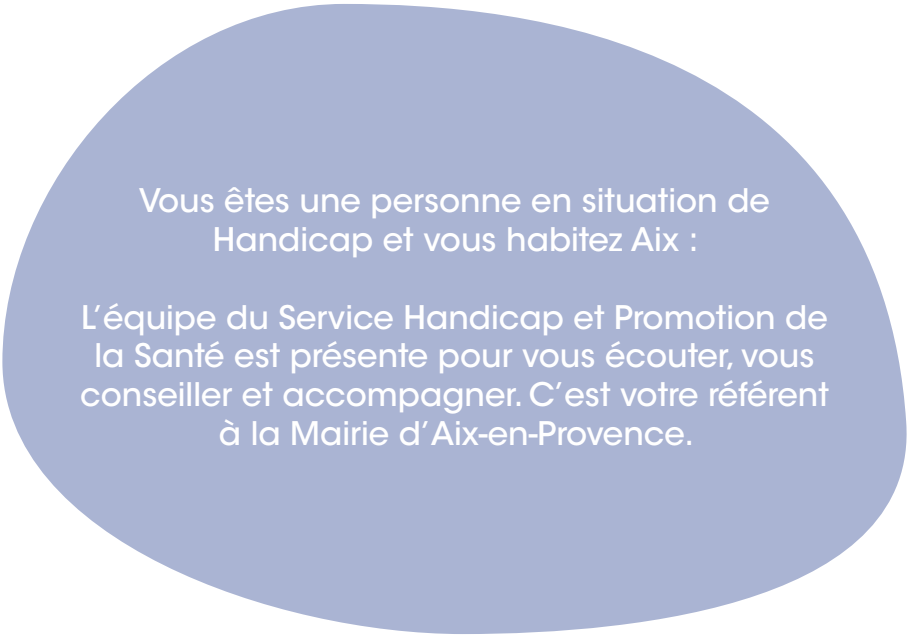


« je suis en situation de handicap »

ou

« je suis un "aidant" et j'accompagne une personne en situation
de handicap dans sa vie quotidienne »

**> Que puis-je trouver au Service Handicap et Promotion
de la Santé de la Ville d'Aix-en-Provence ?**



Vous êtes une personne en situation de
Handicap et vous habitez Aix :

L'équipe du Service Handicap et Promotion de
la Santé est présente pour vous écouter, vous
conseiller et accompagner. C'est votre référent
à la Mairie d'Aix-en-Provence.

Madame, Monsieur,

Le Service Handicap et Promotion de la Santé (SPHS) de la Direction Santé Publique et Handicap de la Ville d'Aix-en-Provence conseille et apporte un accompagnement à toute personne en situation de handicap. Ce livret en FALC* est conçu pour des personnes voulant réaliser une démarche administrative ou exprimer un besoin lié à leur handicap.

Ce livret intéresse aussi les Aidants, tous ceux qui assistent au quotidien une personne en situation de handicap. Ils y trouveront les coordonnées d'associations et de structures, pouvant les soutenir et les orienter dans leur implication au quotidien.

Ce fascicule a été conçu durant « la première année COVID », période où le confinement a rendu plus prégnantes les préoccupations de chacun, même les plus ordinaires comme faire des courses ou se déplacer. Il a donc été nécessaire de le réactualiser et de l'adapter pour privilégier davantage la qualité de service que la Ville vous doit. L'entraide, la solidarité, la bienveillance et l'union dans la différence, toutes les différences, doivent être au cœur de l'action publique.

Nous vous souhaitons bon usage de ce document.

M. Laurent DILLINGER
*Adjoint au Maire délégué au Handicap
et à la Promotion de la Santé*



* FALC : Facile à Lire et à Comprendre



Vous avez quelque chose à demander sur votre Handicap ?



Vous voulez parler à un assistant social ?



Vous avez un projet mais vous ne savez pas comment faire ?

L'équipe du service HANDICAP
de la ville d'Aix-en-Provence
vous accueille du lundi au vendredi
8h - 12h30 / 13h30 - 16h30

Numéros utiles

MDPH : 0 800 814 844

SERVICE HANDICAP ET PROMOTION DE LA SANTÉ
(Direction de la Santé Publique et Handicap) :
04 88 71 74 75 - 04 88 71 84 23 - 04 88 71 74 78

SAMU : 114

UN ACCUEIL HUMAIN POUR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

L'équipe du service Handicap et Promotion de la Santé de la DSPH est présente **du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30**. Elle reçoit aussi sur rendez-vous.

Vous bénéficiez d'un accueil individualisé dans un cadre rénové, doté d'un agrandisseur et d'un amplificateur /micro, dans le respect des gestes barrières.

Un « point numérique accueil » au RDC du service est à votre disposition : il vous permet d'accéder à des sites institutionnels et associatifs répondant à vos attentes.

Vous avez une interrogation sur les **7 domaines suivants** :

- **S'entraider**
- **Se soigner, s'apaiser**
- **Se loger, résider**
- **Se déplacer, circuler, voyager**
- **Etudier, se former, se professionnaliser, travailler**
- **Se cultiver, se divertir**
- **Se maintenir en forme, prendre soin de soi.**

Vous les retrouvez sur la rubrique HANDICAP du site internet de la Ville d'Aix-en-Provence : www.aixenprovence.fr/Handicap

En quelques mots, l'équipe du service Handicap est présente :

- pour vous apporter une écoute professionnelle sur vos questionnements liés à votre handicap exprimés en rdv ou à l'accueil de la direction Santé Publique & Handicap
- pour conseiller sur les démarches à entreprendre
- pour vous accompagner dans votre projet de vie

Mais :

- ne peut pas attribuer d'aides financières, ne participe pas en tant que décisionnaire aux commissions de la MDPH ni d'attribution de logements adaptés.



Vous avez besoin d'un dossier à remplir MDPH ?



Vous ne savez pas si vous entrez dans les conditions
pour l'avoir ?



Vous demandez le dossier MDPH mais c'est difficile
peut vous aider.



UNE AIDE AU DOSSIER M.D.P.H.

(Maison Départementale des Personnes Handicapées des Bouches-du-Rhône)

Le Service Handicap et Promotion de la Santé de la Ville d'Aix-en-Provence vous apporte une aide à la constitution du dossier lié à votre handicap. Le Service Handicap et Promotion de la Santé vous aide dans l'expression et la rédaction de votre projet de vie.

Une fois complété par vous-même et vérifié par l'équipe du service, vous le déposerez ou l'adresserez directement à la MDPH 13 pour une instruction par ses services :

MDPH 13
4 Quai d'Arenc
CS 80096
13 304 MARSEILLE cedex 02

Site : mdph13.fr

Courriel : accueil.information.mdp@mdph13.fr

Numéro vert (gratuit depuis un poste fixe) : 0 800 814 844

(pour connaître modalités de rdv et informations liées à votre dossier)



L'équipe du service Handicap réalise :

- La remise du dossier vierge MDPH
- L'analyse et l'évaluation de vos besoins
- L'aide pour compléter votre dossier.

Mais :

- Le service Handicap n'adresse pas directement votre dossier à la MDPH, ceci est de votre responsabilité.
- Le service Handicap n'instruit pas votre dossier : ceci est du ressort de la MDPH 13.



**Vous avez besoin d'une information sur un logement
adapté à votre Handicap ?**



**Vous voulez qu'on vous aide dans votre recherche
de logement adapté ?**



UN SUIVI AVEC L'ASSISTANT SOCIAL EN CAS DE BESOIN

L'assistant social du Service Handicap et Promotion de la Santé vous reçoit sur rendez-vous (à prendre par téléphone ou sur place à l'accueil du Service).

Il vous accompagne dans les demandes de logement adapté ou vous aide à effectuer des démarches pour obtenir des aides liées à votre handicap.

Dans ce cadre, il peut effectuer des visites à domicile ou en établissement.



L'assistant social du service Handicap est avant tout un instructeur de dossiers. À ce titre, il peut :

- Contacter les différents organismes dont bailleurs sociaux, CAF, CCAS...
- Analyser et préparer l'instruction des dossiers pour la MDPH 13
- Instruire les demandes d'aides financières auprès des différents organismes
- Recevoir les demandes de logements adaptés
- Travailler en collaboration avec les acteurs du logement pour les personnes en situation de handicap

Mais :

- L'assistant social ne participe pas aux commissions d'attribution organisées par les bailleurs sociaux
- Il ne décide pas de l'attribution des logements
- Il ne décide pas de l'attribution des aides MDPH.



Vous souhaitez savoir comment se déplacer à Aix?



Vous voulez obtenir les critères d'attribution pour ACCESSIBUS ?

L'accueil du Service Handicap vous indiquera
la marche à suivre.



Vous avez une voiture mais vous ne savez pas où il y a
des « places réservées » en ville pour vous ?

Vous pouvez retrouver l'information sur le site de la Ville :
> aixenprovence.fr



L'ACCESSIBILITE

OU LA VOIRIE POUR TOUTES ET TOUS

Le chargé d'accessibilité du SHPS a un rôle de conseil et d'expertise auprès des usagers. Il met en œuvre la politique d'accessibilité de la Ville. Il travaille en transversalité avec d'autres partenaires tels la Direction Générale des Services Techniques de la Ville (voirie et ERP, service de l'urbanisme...), les services de la Métropole (transports, mise en conformité des arrêts de bus...). Le Service Handicap et Promotion de la Santé est le service pivot et centralisateur des demandes d'accessibilité sur la commune concernant les :

- projets d'aménagement urbain
- places de stationnement adapté
- accessibilité ERP (Etablissements Recevant du Public)
- voirie
- carrefours à feux
- parcs et jardins ...



Exemple de réalisation d'un cheminement accessible aux piétons, place de la Madeleine



Diagnostic de l'accessibilité de la gare routière avec la participation des associations

Le chargé d'accessibilité :

- Organise et anime la commission communale mensuelle d'accessibilité
- Participe à la sous-commission départementale d'accessibilité bi-mensuelle (DDTM à Marseille)
- Contrôle sur le terrain les préconisations des commissions concernant les ERP (établissements recevant du public)
- Participe aux projets de rénovation de voirie pour le volet «accessibilité»
- Instruit les demandes de stationnement «adapté» de la commune d'Aix-en-Provence
- Délivre les télécommandes sonores de détection des carrefours à feux

Mais :

- Il ne maîtrise pas la temporalité et le calendrier des travaux à effectuer, ceux-ci s'intégrant dans un plan de programmation.
- Le SHPS n'exécute pas les travaux réalisés par les services dédiés.

VOS NOTES,
NOS CONSEILS
COMPLÉMENTAIRES

[illegible]

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting practice. There are no margins, text, or other markings on the page.

**VOS NOTES,
NOS CONSEILS
COMPLÉMENTAIRES**

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting practice. There are no margins, text, or other markings on the page.

[illegible]



- 1** Rampe accès fauteuil
- 2** Direction Santé Publique et Handicap
- 3** Voiture carte européenne

À la Direction Santé Publique et Handicap,

l'accueil du service est équipé d'une boucle magnétique pour les personnes en situation de malentendance et d'un télé agrandisseur pour les personnes en situation de malvoyance.

Deux accès possibles :

● 3, avenue Paul Cézanne

- 2 places disponibles dans la cour pour les voitures disposant de la carte européenne de stationnement.

Pour y accéder, avancer son véhicule à hauteur de la barrière, appuyer sur le bouton d'appel handicap et s'annoncer.

- Arrêt de bus Pasteur / Notre Dame
7- 10 -11 - 12 - M3

● 2 ter, avenue Philippe Solari

- Rampe d'accès
- Arrêt de bus Solari 7 - 10 - 11

Service Handicap et Promotion de la Santé

Du lundi au vendredi
De 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30
04 88 71 74 75
handicap@mairie-aixenprovence.fr